

Modification inscription

Activités périscolaires

Septembre 2021 à juin 2022

(période scolaire, vacances scolaires et hors jours fériés)

Pour être valable, ce formulaire doit être déposé au minimum 10 jours avant la date d'effet.

N° de famille :

Responsable légal 1 : Prénom : Nom :

Responsable légal 2 : Prénom : Nom :

Tuteur/Tutrice : Prénom : Nom :

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

ENFANT

École :

Centre de loisirs :

Prénom :

Nom :

Né(e) le :

Genre : Féminin Masculin

ABSENCE : mon enfant sera absent(e)

Restauration scolaire

du au

ou le (les) ou le (les) ou le (les)

ou le (les) ou le (les) ou le (les)

Tous les : lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Centre de loisirs :

Mercredi Mercredi Mercredi

Mercredi Mercredi Mercredi

Vacances scolaires

du au

ou le (les) ou le (les) ou le (les)

ou le (les) ou le (les) ou le (les)

DÉSINSCRIPTION : mon enfant ne fréquentera plus jusqu'à la fin de l'année scolaire

l'accueil du matin à partir du la restauration scolaire à partir du

l'étude surveillée à partir du l'accueil du soir à partir du

le mercredi en centre de loisirs à partir du

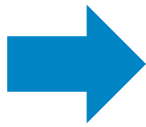
vacances d'automne vacances de fin d'année vacances d'hiver

vacances de printemps vacances d'été - juillet vacances d'été - août

Je certifie que les renseignements portés sur cette demande d'inscription sont exacts.

Fait à, le

Signature :



SEUL UN FORMULAIRE COMPLET SERA ACCEPTÉ

POUR FAIRE UNE MODIFICATION, IL FAUT AVOIR REMPLI AU PRÉALABLE LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION EN AYANT RESPECTÉ LA DATE LIMITE.

PIÈCES À FOURNIR

Formulaire dûment rempli en lettres capitales et sans ratures, daté et signé.

Vous pouvez également retrouver ce formulaire sur le site de la Ville de Pantin (pratique.pantin.fr, rubrique vie scolaire et périscolaire).

Le formulaire doit être :

- SOIT envoyé par courrier ou déposé au rez-de-chaussée du centre administratif

lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30-12h et 13h30-17h, jeudi 13h30-17h

Inscriptions scolaires et périscolaires, facturation - 84/88, avenue du Général Leclerc

- SOIT remis dans votre maison de quartier :

Du lundi au jeudi 9h-12h et 13h30-17h, vendredi 13h30-17h

- **Quatre-Chemins** - Antenne Vaillant - 42, avenue Édouard Vaillant - 01 49 15 39 10
- Antenne Diderot - 148, avenue Jean Jaurès - 01 48 40 26 17
- **Haut-Pantin et Petit-Pantin** - Antenne Haut-Pantin - 42/44, rue des Pommiers - 01 49 15 45 24
- Antenne Petit-Pantin - 210, avenue Jean Lolive - 01 49 15 39 90

Du lundi au jeudi 9h-12h et 13h30-17h, vendredi 9h-12h et 15h30-17h

- **Courtillières** 1, avenue Aimé Césaire - 01 49 15 37 00

BON À SAVOIR

Comme spécifié dans le règlement intérieur, il est autorisé :

- une absence par mois non justifiée pour les centres de loisirs
- deux absences par mois non justifiées pour la restauration scolaire

Pour tout formulaire reçu en dehors des dates définies, les modifications ne pourront être prises en compte.

Le montant des prestations périscolaires est calculé en fonction du quotient familial.

Dès réception de la facture détaillée, les activités municipales peuvent être payées par :

- prélèvement automatique (joindre un RIB) : à demander au moment de l'inscription ou à télécharger sur le site internet de la ville de Pantin (pratique.pantin.fr > vie scolaire et périscolaire)
- paiement en ligne : sur pratique.pantin.fr > Portail famille (l'identifiant et le mot de passe figurent en haut de la facture)
- chèque ou espèce au centre administratif et dans les maisons de quartier
- carte bancaire au centre administratif

Pour tout renseignement - 01 49 15 37 41 et 01 49 15 39 60